



N° de résolution
ou annulation

R-2021-10-180

Séance ordinaire du
15 novembre 2021

Mot de bienvenue et
ouverture de la
séance
Quorum

Ordre du jour

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 4 octobre 2021.

Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées par des citoyens.

III. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire

Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 15 novembre 2021 au Chalet des loisirs.

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue au nouveau conseil municipal et aux personnes présentes.

QUORUM

Sont présents :

- Monsieur Pierre Deslauriers, maire
- Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
- Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
- Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
- Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
- Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
- Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.
Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021
 - 2.3 Dépôt des états financiers comparatifs
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Nomination du pro-maire de novembre 2021 à avril 2022
 - 3.2 Liste des comités et représentations des élus municipaux
 - 3.3 Deux demandes de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout
 - 3.4 Demande d'aide financière – MRC Fjord-du-Saguenay – Fonds dons et commandites
 - 3.5 TECQ 2019-2023- Dépôt de la programmation
4. **URBANISME**
 - 4.1 Rapport des permis de construction
 - 4.2 Acceptation d'une demande de dérogation mineure du 140 Sentier Otis
 - 4.3 Acceptation d'une demande de dérogation mineure du Sentier Potvin lot 6 013 674
 - 4.4 Acceptation d'une demande de dérogation mineure du 490 Sentier Pineault
 - 4.5 Acceptation d'une demande de dérogation mineure du 617 rue Principale



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

5. **DONS ET SUBVENTIONS**
5.1 La Veillée des Dufour
6. **INVITATION**
7. **AFFAIRES NOUVELLES**
8. **CORRESPONDANCE**
8.1 Centre de services Saint-Félix-d'Otis
8.2 Commission municipale du Québec
9. **LISTE DES COMPTES**
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
- R-2021-11-181 **2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter à l'item « Affaires nouvelles » les sujets suivants :
1- MTQ - Limite de vitesse à l'entrée du village
2- Achat d'équipement pour filmer les séances
3- Contrat à Robin Potvin pour l'enrochement du Chemin du Lac-Brébeuf
- R-2021-11-182 **2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021**
Il est proposé par monsieur le maire Pierre Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.
- 2.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS**
La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs au 31 octobre 2021.
- R-2021-11-183 **3. RÉSOLUTIONS**
3.1 NOMINATION DU PRO-MAIRE DE NOVEMBRE 2021 À AVRIL 2022
Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur Pierre Dufour comme pro-maire pour la période de novembre 2021 à avril 2022.
- R-2021-11-184 **3.2 LISTE DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX**
PIERRE DESLAURIERS
Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur le maire, Pierre Deslauriers, membre des comités suivants :
- Société touristique de l'Anse-à-la-Croix
- Comité consultatif environnemental
- Comité des ressources humaines
- Comité de concertation
- Régie intermunicipale sécurité incendie du Fjord
- Comité des finances
- R-2021-11-185 **PIERRE DUFOUR**
Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur le conseiller Pierre Dufour, membre des comités suivants :
- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité des ressources humaines
- Comité motoneige / quad
- Bibliothèque municipale / culture
- Comité des finances
- R-2021-11-186 **JOHANNE BERGERON**
Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer madame la conseillère Johanne Bergeron, membre des comités suivants :
- Comité consultatif environnemental
- Comité des ressources humaines



R-2021-11-189

R-2021-11-190

N° de résolution
ou annulation

R-2021-11-191

R-2021-11-192

R-2021-11-193

R-2021-11-194

R-2021-11-195

Formules d'Affaires CCL (418) 665-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

- Comité des aînés
- Comité des finances

KARL ROUTHIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur le conseiller Karl Routhier, membre des comités suivants :

- Société touristique de l'Anse-à-la-Croix
- Régie intermunicipale sécurité incendie du Fjord
- Comité de concertation
- Comité des finances

JEAN-GUY WALTZING

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, membre des comités suivants :

- Comité motoneige / quad
- Comité des loisirs et culture
- Comité des finances

MARTIN CÔTÉ

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur le conseiller Martin Côté, membre des comités suivants :

- Comité des loisirs et culture
- Comité des aînés
- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité des finances

ANDRÉE BERGERON

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer madame Andrée Bergeron, membre des comités suivants :

- Société touristique de l'Anse-à-la-Croix
- Comité consultatif environnemental
- Bibliothèque municipale / culture
- Comité des finances

3.3 DEUX DEMANDES DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

ALAIN HOUDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser monsieur Alain Houde à raccorder son fonds de terre du terrain de la rue Principale adjacent au 378 rue Principale aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la municipalité à ses frais. Il sera interdit à monsieur Alain Houde de raccorder les eaux fluviales au réseau d'égout de la municipalité. La municipalité ne se tient aucunement responsable de tout défaut et de toute erreur dans les travaux de raccordement au réseau d'égout de la municipalité.

Les travaux devront être exécutés sous la surveillance de monsieur Carl Brisson, inspecteur municipal, et monsieur Alain Houde devra de plus acquitter des frais de raccordement de 800,00 \$, ainsi que la taxe d'aqueduc et d'égout annuelle.

SERGE GIRARDEAU

Considérant que monsieur Serge Girardeau présente à la municipalité une demande de branchement de l'immeuble localisé à côté du 132 rue Claveau au réseau d'aqueduc;

Considérant que le réseau principal est localisé en face du 118 rue Claveau;

Considérant que les propriétaires de la fin de la rue Claveau observent déjà une problématique de pression sur le réseau d'aqueduc;

Considérant qu'il y a plusieurs branchements qui partent de la dernière boîte de service située en face du 118 rue Claveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater un cabinet d'ingénieur afin d'avoir un avis technique sur cette demande de raccordement au réseau d'aqueduc de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

R-2021-11-197

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

3.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MRC- FJORD-DU-SAGUENAY- FONDS DONS ET COMMANDITES

Considérant que la MRC du Fjord-du-Saguenay possède une enveloppe budgétaire de 2 000 \$ pour l'année 2021 dans le fonds politique locale, demande de dons et commandites pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la MRC Fjord-du-Saguenay de verser un montant de 2 000 \$ à la Commission des loisirs pour le service de garde scolaire.

3.5 TECQ 2019-2023 - DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois d'octobre 2021, 24 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 313 000,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
1	Autorisation de colportage	0,00 \$	25,00 \$
7	Bâtiment complémentaire	174 000,00 \$	170,00 \$
2	Excavation remblais, déblais	10 000,00 \$	55,00 \$
1	Intervention touchant rives et le littoral	5 000,00 \$	20,00 \$
2	Installation septique	14 000,00 \$	1 050,00 \$
6	Réparation rénovation	110 000,00 \$	170,00 \$
5	Lotissements	0,00 \$	170,00 \$
24	TOTAL	313 000,00 \$	1 660,00 \$



R-2021-11-199

N° de résolution
ou annulation

R-2021-11-199

R-2021-11-200

R-2021-11-201

Formules d'Affaires CCL (418) 885-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

4.2 ACCEPTATION D'UNE DÉROGATION MINEURE DU 140 SENTIER OTIS

Considérant la demande de dérogation mineure d'un immeuble situé au 140 Sentier Otis;

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de la marge avant d'un bâtiment complémentaire de 6 mètres à 1,5 mètres et la construction d'un sous-sol dans un bâtiment complémentaire;

Cette demande est conditionnelle à ce que le propriétaire accepte de respecter la réglementation et de ne pas utiliser le bâtiment comme bâtiment d'habitation et à ce que le propriétaire accepte également les inconvénients découlant du déneigement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure.

4.3 ACCEPTATION D'UNE DÉROGATION MINEURE DU SENTIER POTVIN LOT 6 013 674

Considérant la demande de dérogation mineure d'un immeuble situé au Sentier Potvin lot 6 013 674;

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de la marge avant d'un bâtiment de 8 mètres à 7 mètres et l'abaissement de la marge latérale de 5 mètres à 3 mètres;

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure.

4.4 ACCEPTATION D'UNE DÉROGATION MINEURE DU 490 SENTIER PINEAULT

Considérant la demande de dérogation mineure d'un immeuble situé au 490 Sentier Pineault;

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de la marge avant d'un bâtiment de 8 mètres à 6 mètres;

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de dérogation mineure.

4.5 ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 617 RUE PRINCIPALE

Considérant la demande de dérogation mineure d'un immeuble situé au 617 rue Principale;

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de la marge de recul d'un bâtiment de 20 mètres à 11,38 mètres;

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par madame Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de dérogation mineure.

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.1 LA VEILLÉE DES DUFOUR

La municipalité a décidé de ne pas participer financièrement à l'événement qui se déroulera au Chalet des loisirs le samedi 4 décembre 2021 vers 14 h durant le marché de Noël des fermières.

6. INVITATION

Le conseil n'a reçu aucune invitation.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – LIMITE DE VITESSE À L'ENTRÉE DU VILLAGE

Considérant le nombre exhaustif de demande venant de la population de Saint-Félix-d'Otis concernant la zone de 50 Km (secteur venant de Rivière-Éternité) qui est trop proche du périmètre urbain de la municipalité;

Considérant l'augmentation continue du trafic lourd qui fait en sorte que ce



N° de résolution
ou annulation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

secteur est très dangereux;

Considérant que la municipalité a déjà installé un radar pédagogique en 2020 afin de ralentir la vitesse;

Considérant que l'intersection avec le Sentier Potvin compte plus de 70 résidences;

Considérant les activités riveraines du secteur où l'on retrouve la rampe de mise à l'eau ainsi que le lave-bateau et qu'il y a plus de 275 résidences autour du lac Otis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au ministère des Transports du Québec de reculer la pancarte de 50 km d'un (1) km et d'installer une zone de transition de 70 km avant celle de 50 km.

R-2021-11-203

7.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR FILMER LES SÉANCES

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une dépense d'environ 5 000 \$ pour l'achat d'équipement pour la réalisation des enregistrements des séances publiques.

R-2021-11-204

7.3 CONTRAT À L'ENTREPRISE ROBIN POTVIN POUR L'EMPIERREMENT DES FOSSÉS DU CHEMIN DU LAC-BRÉBEUF

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à l'entreprise Robin Potvin pour réaliser l'empierrement des fossés du Chemin du Lac-Brébeuf.

R-2021-11-205

8. CORRESPONDANCE

8.1 Centre de services Saint-Félix-d'Otis

8.2 Commission municipale du Québec

9. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 477 808,27 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Amec construction	131 911,85 \$	Projet caserne
Association sentier Waltzing	7 000,00 \$	Subvention
Astus	317,33 \$	Frais communication
Blackburn et Blackburn	352,13 \$	Contrat
Eric Bolduc	100,00 \$	Travaux plomberie
Machinerie lourde R. Bouchard	663,99 \$	Projet SNF
Brandt	487,72 \$	Pièces rétrocaveuse
Bureautique FTI	605,07 \$	Papeterie
Canadian Tire	4 049,88 \$	Matériel
CLM déneigement	682,09 \$	Gazon projet caserne
Construction Rock Dufour	6 001,70 \$	Pavage
Contrôles AC	1 555,17 \$	Contrat
Croix rouge canadienne	175,27 \$	Entente de service
Déry télécom	548,17 \$	Accès réseau
École St-Félix	132,00 \$	Élections
Englobe	8 861,55 \$	Projet caserne/Lac-Brébeuf
Transport Bouchard	134,04 \$	Transport
Environnement CA	954,29 \$	Projet motoneige/vtt
FMQ assurances	56,68 \$	Assurances
Ferme Jules Poulin inc	27 823,95 \$	Projet caserne
Filtre Saglac	310,78 \$	Filtre
Fonds de l'information foncière	20,00 \$	Avis de mutation
Garage Fernand Boudreault	464,90 \$	Réparation
Camion Avantage	223,82 \$	Pièces camion
GLS	23,62 \$	Transport
Frédéric Guérin	3 815,14 \$	Projet SNF
Jean-Luc Houde	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
Hydro Québec	5 075,99 \$	Éclairage public
Idrotek	586,37 \$	Plaque d'acier
Impression R.C.	919,80 \$	Enveloppes
Industrie Hydraumarc	1 228,81 \$	Cylindre
Laboratoire Environex	331,69 \$	Analyses
Lam-é St-Pierre	293,89 \$	Chaîne
Lettrage La Baie	201,21 \$	Affiches
Lignarex	134,52 \$	Projet MRC
Location d'outils Simplex	2 089,06 \$	Projet SNF
Lucerne	344,93 \$	Équipement pataterit
Marché St-Félix	1 366,28 \$	Épicerie
Jérémy Martel	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
Ministère des Finances	61 364,00 \$	Quote-part Sûreté du Québec
Ministère des Finances	220,76 \$	Bail
MRC-du-Fjord-du-Saguenay	52 085,67 \$	Quote-part
Municipalité de Rivière-Éternité	70,00 \$	Livres



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 665-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2021-11-206

Séance
extraordinaire du 25
novembre 2021

Quorum

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Napa	572,92 \$	Matériel
Nord-Flo	11 103,14 \$	Surpresseur
Perron télécom	252,62 \$	Câble
Pétrole RL	595,15 \$	Essence
Rémi Pilote	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
Pneu mobile	405,86 \$	Pose pneus
Pièces d'autos PL	183,52 \$	Phares
Potvin et Bouchard	6 779,52 \$	Matériel
Protek O Max	1 932,04 \$	Matériel santé publique
Le Quotidien	801,38 \$	Avis public
Régie des matières résiduelles	5 380,90 \$	Quote-part
Robitaille équipement	523,60 \$	Équipement camion
Services sanitaires R Bonneau	879,57 \$	Location et transport roll-off
Siemens	375,97 \$	Projet caserne
SPI Sécurité	517,39 \$	Inspection équipement
Stantec	7 185,94 \$	Plan d'aménagement
Trafic innovation	2 305,25 \$	Panneau solaire
Transport Gérold inc	4 187,48 \$	Matériel
Transport Extra	287,44 \$	Projet SNF
Vanex inc	467,95 \$	Vanne fontaine eau potable
Vénitennes 83 inc	1 666,73 \$	Toiles
Bell mobilité	264,48 \$	Cellulaires
Personnel électoral	6 040,00 \$	Élections
Salaires D.A.S. septembre/octobre 2021	100 015,30 \$	Salaires D.A.S. septembre/octobre 2021
Total des dépenses	477 808,27 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 15 novembre 2021.

Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées par des citoyens. Monsieur Jean-Marie Claveau dépose une motion de blâme contre la présidente d'élection.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire

Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 25 novembre 2021 par voie audiovisuelle.

QUORUM

Sont présents :
Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.